

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 septembre 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
 - 6.2. Avis de motion – Modification au Règlement sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
 - 8.2. Formation secourisme en milieu de travail
 - 8.3. Formation « Opérer un véhicule d'entretien hivernal »
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2013-02 de Madame Lorraine St-Laurent située au 123, rue de la Mer
 - 10.2. Attribution du prix relatif à l'entretien des jardinières
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. CE de l'école Assomption – Demande de contribution financière pour le service de garde scolaire
 - 13.2. CJE région Matane – Participation au projet « Boulot : citoyen »
 - 13.3. Décès de Monsieur Antoine Harrisson
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2013-153 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'adopter l'ordre du jour du 9 septembre 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2013-154 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 12 août dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 12 août 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2013-155 APPROBATION DES COMPTES AU 31 AOÛT 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 août 2013 :

Liste des comptes à payer	28 575,19	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	1 268,18	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3526 au #3554)	19 201,30	\$
Total des comptes au 31 août 2013	49 044,67	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées

2013-156 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de demander des soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2013-2014 aux entreprises locales suivantes :

- Les Entreprises D'Auteuil & fils inc.;
- Entreprises Gilles Fournier enr.;
- Entreprise Daniel Duchaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Avis de motion – Modification au Règlement sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01

Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1, donne avis de motion qu'un règlement modifiant ou remplaçant le règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. L'objet consiste à augmenter les indemnités kilométriques ainsi que les frais de repas remboursables.

8.1 *Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal*

2013-157 APPROVISIONNEMENT EN PROPANE POUR LE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'approvisionnement en propane à « Sonic Propane » et à « Supérieur Propane » pour la prochaine année en vertu de la résolution #2013-146;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Supérieur Propane » au prix fixe livré de 0,4985\$ le litre (incluant les redevances au Fonds vert) ;
- « Sonic Propane » au prix fixe livré de 0,5250\$ le litre ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de retenir la soumission de « Supérieur Propane » au prix fixe de 0,4985\$ le litre livré plus les taxes applicables pour l'approvisionnement en propane. Ce prix est valide jusqu'au 30 septembre 2014. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, ou la directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sont autorisés à signer le contrat de vente de propane à prix fixe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 *Formation secourisme en milieu de travail*

2013-158 FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Considérant que le programme de formation des secouristes en milieu de travail a été créé pour aider les employeurs à se conformer au *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins*;

Considérant que la Commission de la santé et la sécurité du travail (CSST) subventionne ce cours de 16 heures;

Considérant que les personnes ayant réussi le cours obtiennent un certificat de secouriste en milieu de travail valide pour une période de 3 ans;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser l'inscription de deux (2) employés de la municipalité à l'une des formations qui sera donnée prochainement dans la région (Matane, Mont-Joli, Rimouski ou Amqui).

Le temps des employés ainsi que les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Formation « Opérer un véhicule d'entretien hivernal »*

2013-159 FORMATION « OPÉRER UN VÉHICULE D'ENTRETIEN HIVERNAL »

Considérant que la « Commission scolaire des Trois-Lacs – Services aux entreprises » offre une formation destinée aux opérateurs de déneigement leur permettant d'améliorer leur capacité à interpréter les opérations d'entretien hivernal selon le contexte de l'intervention et d'augmenter leur efficacité d'utilisation des équipements et matériaux d'entretien hivernal;

Considérant que cette formation pourrait être donnée dans la région au coût de 311\$ par personne plus les frais de déplacement du formateur et les taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'autoriser l'inscription de Messieurs André Bernier et Émilien Ouellet à ces journées de formation et de rembourser les frais de déplacement et de repas conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Le conseil municipal sera informé du contrat de formation à intervenir comprenant le coût détaillé de la formation et l'endroit où elle sera offerte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Demande de dérogation mineure #2013-02 de Madame Lorraine St-Laurent situé au 123, rue de la Mer

2013-160 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2013-02 DE MADAME LORRAINE ST-LAURENT POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 123, RUE DE LA MER

Considérant la demande de dérogation mineure #2013-02 formulée par Madame Lorraine St-Laurent ayant comme objet la construction d'une galerie dans la rive du Fleuve Saint-Laurent sur l'immeuble situé au 123, rue de la Mer, lots 204-2 et 207-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7598-82-2761 au rôle d'évaluation;

Considérant que le demandeur désire construire une galerie dans la rive d'un cours d'eau, soit à moins de 10 mètres de la ligne des hautes eaux naturelles du Fleuve Saint-Laurent alors qu'à l'article 14.12.3 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité précise qu'aucune construction n'est permise dans la rive d'un cours d'eau;

Considérant que la galerie projetée aurait des dimensions de 3,05 mètres de largeur par 4,27 mètres de profondeur en direction vers le fleuve et qu'elle serait approximativement à 6,4 mètres de la limite des hautes eaux naturelles du fleuve;

Considérant que la localisation de la résidence existante est à environ 10,5 mètres et d'un portique arrière à 8,5 mètres de la limite des hautes eaux naturelles du fleuve selon un droit acquis;

Considérant que l'empiètement des constructions de la propriété dans la rive passera de 1,5 mètre à 3,6 mètres;

Considérant que la localisation de la résidence fait en sorte qu'il est physiquement impossible de construire une galerie à l'arrière conformément à la réglementation en vigueur;

Considérant qu'un muret de béton protège la propriété de l'érosion des berges;

Considérant que le projet ne consiste qu'à la construction d'une galerie en bois;

Considérant qu'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, en égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu de l'importance d'une galerie arrière pour la jouissance d'une propriété, principalement lorsqu'elle est située en bordure du Fleuve St-Laurent;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences du secteur et de la nature des travaux visés par la présente demande;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter avec conditions la demande de dérogation mineure #2013-02 formulée par Madame Lorraine St-Laurent dans son procès-verbal du 26 août 2013;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 21 août 2013 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2013-02 formulée par Madame Lorraine St-Laurent ayant comme objet la construction d'une galerie dans la rive du Fleuve Saint-Laurent sur l'immeuble situé au 123, rue de la Mer, lots 204-2 et 207-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7598-82-2761 au rôle d'évaluation à la condition suivante :

- Aucun déblai ne doit être réalisé et la galerie doit être sans fondation.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Attribution du prix relatif à l'entretien des jardinières

2013-161 ATTRIBUTION DU PRIX RELATIF À L'ENTRETIEN DES JARDIÈRES

Considérant la résolution #2013-062 relative à l'entretien des jardinières ;

Considérant qu'il a lieu de remettre un prix de mérite au contribuable ayant le mieux entretenu la jardinière en face de sa propriété durant la période estivale ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de :

- Décerner le prix à Monsieur Donald Santerre résidant au 186, rue de la Mer à Baie-des-Sables;
- De le féliciter pour son implication dans l'entretien de la jardinière ainsi que le résultat obtenu;
- De lui offrir un chèque-cadeau chez « Matériaux G. Ouellet » de 50 \$;
- De souligner cet événement dans le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Fauchage des chemins municipaux;
- État de la chaussée de la route Lepage.

13. Divers

13.1 CE de l'école Assomption – Demande de contribution financière pour le service de garde scolaire

2013-162 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ASSOMPTION – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE GARDE SCOLAIRE

Considérant que le 3 septembre dernier, la Commission scolaire des Monts-et-Marées confirme l'ouverture officielle du service de garde à l'école Assomption de Baie-des-Sables;

Considérant que le seuil minimum de 15 enfants à temps régulier devra être maintenu afin de démarrer et de conserver le service de garde scolaire;

Considérant qu'une réévaluation sera faite le 30 septembre prochain;

Considérant la demande d'aide financière en date du 3 septembre dernier par le conseil d'établissement de l'école Assomption afin d'assurer la continuité et le maintien du service de garde scolaire;

Considérant que la disponibilité d'un service de garde scolaire améliore la capacité d'une communauté à attirer et à maintenir les jeunes familles sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

- d'appuyer le conseil d'établissement dans ses démarches pour le démarrage et le maintien du service de garde scolaire;
- d'engager la Municipalité de Baie-des-Sables à contribuer financièrement à ce projet si le financement reçu est insuffisant, et cela, jusqu'à une concurrence de 1 500\$ pour l'année scolaire 2013-2014;
- de financer cette dépense de fonctionnement à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 CJE région Matane – Participation au projet « Boulot : citoyen »

2013-163 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION DE MATANE – PARTICIPATION AU PROJET « BOULOT : CITOYEN »

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de la région de Matane souhaite réaliser dans les prochains mois le projet « Boulot : citoyen »;

Considérant que ce projet d'insertion socioprofessionnelle a pour objectif le développement personnel, social et professionnel d'un groupe de huit (8) jeunes âgés entre 16 et 30 ans qui ne fréquentent pas le milieu scolaire et qui n'ont pas ou peu d'expérience de travail;

Considérant que les jeunes recevront une rémunération qui sera subventionnée en totalité par un programme d'aide et que ces derniers seront accompagnés d'intervenants du CJE;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser la présentation d'une demande de collaboration pour la réalisation d'un chantier communautaire dans le cadre du projet « Boulot : Citoyen » administré par le Carrefour jeunesse-emploi région Matane selon les modalités suivantes :

- Description du chantier : Amélioration des terrains municipaux, des parcs et des équipements récréatifs et de plein air;
- Tâches à réaliser :
 - Nettoyage des terrains municipaux au printemps;
 - Installation des équipements récréatifs et de plein air;
 - Rafraîchissement et réparation des équipements récréatifs et de plein air (tables de pique-nique, bancs, bacs à fleurs, poubelles, clôtures, abris des joueurs, etc.);
- Période du chantier : début du mois de mai 2014;

- Durée du chantier : environ deux (2) semaines de travail équivalent à 8 jours;
- Une offre d'hébergement sera également offerte aux participants par l'utilisation du centre communautaire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables tous les formulaires et les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 Décès de Monsieur Antoine Harrisson

Monsieur le maire informe les gens présents du décès de Monsieur Antoine Harrisson, président de l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation et de la Résidence des Sables. Ce dernier a été très impliqué dans la communauté ces dernières années.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Suivi de la modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie afin tenir compte de l'exclusion de la zone agricole permanente obtenue le 15 novembre 2012;
- Galerie photos sur le site Internet de la municipalité;
- Disponibilité d'Internet au centre communautaire.

15. Levée de l'assemblée

2013-164 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire